



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires
et de la mer**

SATT

Rennes, le 9 mai 2025

Service aménagement des territoires et transitions

Pôle urbanisme et contractualisation

CDPENAF DU 06 MAI 2025

Consultation de la Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), au titre des articles L. 143-20 et R. 143-4 du Code de l'urbanisme.

Collectivité : Pays de Rennes

Examen : Modification n°3 du SCoT

Avis :

Vu l'article L. 143-20 du Code de l'urbanisme relatif à la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ;

Vu l'article L. 112-1-1 du Code rural et de la pêche maritime relatif aux attributions de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;

Vu le projet de modification du schéma de cohérence territoriale du Pays de Rennes transmis au secrétariat de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;

Considérant que les droits à construire alloués à la ZACom de Rive Ouest sont réduits de 20 000 m² suite à l'abandon du projet de centre commercial « Open sky » à Pacé ;

Considérant que 70 %, soit 14 000 m², de ces droits sont répartis dans des ZACom existantes, qu'ils sont orientés vers le renouvellement urbain et la densification ;

Considérant que cette nouvelle répartition des droits à construire n'a pas d'incidence sur les espaces naturels, agricoles et forestiers ;

Transmission électronique à :

contact@paysderennes.fr

La CDPENAF émet un avis simple favorable.

Le Président de la CDPENAF

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bertrand Durin', written over the printed name.

Bertrand Durin

Chef du service aménagement des territoires
et transitions